

**PILOTE** 

## Les Soupapes du Bocage Le Rallye des Soupapes

## BULLETIN D'ENGAGEMENT

Samedi 21 Juin 2025

Joindre avec votre engagement une photo de votre véhicule

Prénom : .....

Code Poetal : Villa :	
Code Postat ville ville	
E-mail:	Téléphone :
CO-PILOTE	
Nom:	Permis de conduire N° :
Prénom :	N° Police d'assurance :
Téléphone :	Marque/Type :
	Immatriculation :
infractions aux lois régissant la circulation des véhicules à moteur (carte grise, état mécanique, code de la route, assurance, aptitude à la conduite, permis de conduire etc etc)  Engagement à retourner entièrement  Atteste sur l'honneur les informations	
Engagement à retourner entièrement	Atteste sur l'honneur les informations
Engagement à retourner entièrement complété, accompagné du règlement au plus tard : le 02 JUIN 2025 à l'adresse suivante :	Atteste sur l'honneur les informations Ecrite sur ce présent bulletin d'engagement
complété, accompagné du règlement au plus	
complété, accompagné du règlement au plus	Ecrite sur ce présent bulletin d'engagement
complété, accompagné du règlement au plus tard : le 02 JUIN 2025 à l'adresse suivante :  MARQUIS Thierry 4 chemin de la Chicane 85700 MENOMBLET Tel 06.85.55.97.49	Ecrite sur ce présent bulletin d'engagement  Fait à :le :  Signature du pilote€
complété, accompagné du règlement au plus tard : le 02 JUIN 2025 à l'adresse suivante :  MARQUIS Thierry 4 chemin de la Chicane 85700 MENOMBLET Tel 06.85.55.97.49 E-mail : lessoupapesdubocage@gmail.com	Fait à :le :

Cette inscription vous donne droit à la plaque rallye, au café/brioche d'accueil, au café brioche à la pause du matin, à l'apéro et au repas du midi.

L'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un véhicule sans avoir besoin d'apporter de justification de cette décision, et sans

Aucune inscription ne sera prise en compte au-delà de la date limite imposée du 02 Juin 2025. Un bulletin d'inscription signé est obligatoire par équipage + une photo du véhicule.

qu'il puisse être réclamé à l'organisateur un quelconque dédommagement.